



## Imi Ammonia

# DÉTERGENT PUISSANT AMMONIAQUÉ MULTI-SURFACES

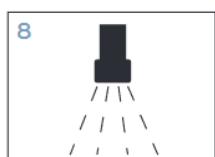
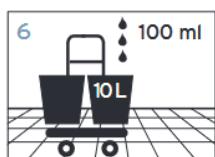
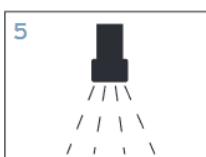
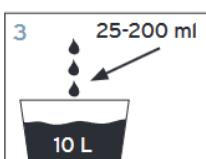
**Imi Ammonia** est un puissant nettoyant à base d'ammoniaque. Il s'utilise sur toutes les surfaces lavables : sols (non protégés), carrelages, murs, portes, placards, parois, peintures, stratifiés, émaillés, tables, bureaux, **Imi Ammonia** laisse un parfum frais après le nettoyage. Il peut s'utiliser sans rinçage.

**Domaine d'application :** pour toutes les surfaces résistantes à l'eau comme les sols, les portes, les cadres de fenêtres, les carrelages, armoires, escaliers, ....

- **Propreté** - Déttergent puissant avec des agents renforçant le nettoyage.
- **Efficacité** - Excellentes propriétés dégraissantes
- **Sécurité** - Rétablit la résistance au glissement des sols



### MODE D'EMPLOI



1. Lire les informations détaillées sur la façon d'utiliser le produit dans le plan d'hygiène et sur l'étiquette du produit.
2. Porter un vêtement de protection approprié pour manipuler le produit
3. Pour les salissures normales, doser de 25 à 200 ml dans 10 L d'eau froide en fonction du niveau de souillures. Pour les souillures, utiliser le produit plus concentré ou pur.
4. Essuyer la surface
5. Rincer abondamment si nécessaire (surfaces alimentaires)
6. Pour les sols, utiliser un double seau, Diluer 100 ml dans 10 L
7. Laver le sol avec une frange Rasant
8. Si nécessaire, rincer à l'eau claire ou essuyer avec une frange propre.

### PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

**Produit réservé à un usage exclusivement professionnel !**

### SÉCURITÉ

Ne pas mélanger avec d'autres produits. Pour plus d'informations et des instructions de sécurité, consulter l'étiquette du produit et la fiche de données de sécurité.

### VALEUR pH (conc.)

10,4 - 11,4

### STOCKAGE

Conserver uniquement dans son emballage d'origine entre -5°C et 40°C.

### CONDITIONNEMENT

2 X 5 L – code article : 3022930

### CONFORMITÉ

Agents de surface biodégradables selon les exigences du règlement détergent 648/2004/CE. Conforme au décret 98-507 du 17/06/98 réglementant les produits pour collectivités destinés au nettoyage des matériaux et objets au contact des denrées alimentaires.